

Compte-rendu
Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
du 31 mai 2012.

L'ordre du jour portait sur : la présentation de la lettre de mission de l'assistante de prévention et l'examen des propositions d'actions au sein de la DISI Pays du Centre.

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Limoges, Clermont-Parlette et Nevers étaient présents.

La délégation CGT étaient composées de Francis REIX et Pascale BALDO comme titulaires et Sylvie Marcel comme expert.

En préambule, les organisations syndicales (O-S) ont demandé des explications au président concernant l'absence du médecin de prévention et de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Le Président a expliqué que M Espinat (ISST) avait maintenant un territoire très vaste à couvrir et que par conséquent il avait un calendrier très chargé. Comme le CHS-CT a été avancée d'un mois, il n'a pas pu se libérer. Concernant le médecin, travaillant à l'hôpital le jeudi matin, il lui était difficile d'être présent, mais il serait prêt à nous rejoindre l'après-midi.

Les O-S ont pointé le nombre insuffisant de ISST pour l'ensemble du territoire et nous avons réclamé que soit pris en compte l'emploi du temps du docteur pour fixer les dates des prochaines réunions. Nous avons d'autre part répondu favorablement à ce qu'il soit présent l'après-midi.

1) Présentation de la lettre de mission de l'assistante de prévention.

A compter du 1er avril 2012, la personne chargée de suivre la prévention en matière d'hygiène, de sécurité et conditions de travail au sein de la DISI Pays du Centre est Mme Nivat. Anciennement cette mission était confiée à l' « ACOMO ». Il avait également en charge le budget du CHS. Cette mission ne lui incombe dorénavant plus.

La tâche principale de l'assistante de prévention, en plus de ses fonctions au sein du pôle pilotage de la DISI, porte sur le conseil et l'assistance :

La quotité de temps de travail réservée à cette mission n'a pas été précisée.

Mais la Direction l'autorise à prendre le temps nécessaire pour sa nouvelle fonction dans le cadre du CHS. ==> **A suivre !**

Pour les besoins de confidentialité, l'assistante de prévention aura à sa disposition la salle Pascal au siège de la DISI.

La CGT a fait remarquer à la Direction que cette salle n'avait pas de lumière naturelle donc très peu confortable.

D'après la direction, son utilisation devrait être ponctuelle. ==> **A suivre !**

L'assistante de prévention a commencé son cursus de formation, notamment sur le DUERP.

Pour l'aider dans sa mission, au regard de la distance entre les différents sites, des relais ont été nommés dans chaque ESI.

ESI Clermont-Parlette: M Gerle Christian
ESI Clermont Guichard : MME Galland Aline
ESI Limoges : M Margnoux Franck
ESI Nevers : Mme Pare Colette

Concernant la nomination des relais, la CGT a tenu à expliquer sa position :

Le relais de l'assistant de prévention étant le relais de l'administration sur chaque ESI, il ne doit pas également être le représentant des personnels en CHS-CT. Sinon il y a une ambiguïté manifeste. Vis à vis des agents, il est souhaitable que ce soit une personne différente pour chaque « casquette ».

Mais nous déplorons que la réalité soit toute autre !

Avant d'en discuter en CHS-CT, la CGT avait demandé une suspension de séance afin d'en débattre en intersyndicale.

Le Président a bien pris en considération notre remarque et tient à nous en reparler lors du prochain CHS-CT.

Le Président a annoncé que prochainement il mettra en place des registres d'hygiène et sécurité dématérialisés en prenant exemple sur la DRFIP87.

Dore et déjà, la CGT a demandé qu'un exemplaire papier soit conservé pour les agents n'ayant pas accès à l'intranet, également que pour chaque remarque ou demande saisie par un agent, chaque membre du CHS-CT en soit informé par mail.

Prochainement la Direction nous donnera plus d'informations.

3) Examen des propositions d'actions au sein de la DISI Pays du Centre.

La dotation théorique de notre CHS-CT est de 43 949€ (montant par agent de 126,65€).

Mais pour chaque direction la dotation versée est diminuée de 6% dite « réserve »

(pour notre DISI 41 312,06€ , par agent 119,05€).

Ces 6% s'ils sont versés, ne le seront qu'en fin d'exercice.

Le total attribué à notre direction a été divisé entre les 4 ESI en tenant compte du nombre d'agents.

- ESI Nevers dt l'antenne de la DISI : 72 agents – 8571,95€
- ESI Guichard avec le siège de la DISI : 169 agents – 20120,28€ .
- ESI Limoges : 60 agents – 7143,30€.
- ESI Parlette : 43 agents – 5476,53€.

Le Président a rappelé que pour l'ESI Parlette, notre CHS-CT financera uniquement des actions liées aux agents car les locaux sont gérés par la DRFIP63 alors que pour l'ESI Limoges, la DISI gère également les locaux.

Les organisations syndicales ont demandé la possibilité, dans l'avenir, de ne pas respecter la règle appliquée pour établir le budget de chaque établissement. Une action d'un montant supérieur à l'enveloppe allouée à un ESI peut s'avouer nécessaire.

Le Président a répondu positivement à notre demande.

La CGT est intervenue plusieurs fois pour dire son désaccord pour certains financements d'actions. En effet, ce n'est pas à notre CHS-CT de supporter des dépenses liées à des réorganisations de services suite à des pertes ou création de missions.

Des propositions communes à l'ensemble des ESI ont été retenues par notre CHS-CT concernant des formations (SST, manipulations d'extincteurs, conduite automobile...)

Des actions seront cofinancées avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Les représentants CGT tiennent à votre disposition le détail par ESI des actions prévues (immédiates ou différées).

3) Questions diverses.

A partir de 14h, le médecin de prévention était présent.

La CGT lui a demandé s'il avait reçu les consignes du Secrétariat Général du ministère sur l'organisation et les moyens le concernant.

==> Le seul point officiel : il est le médecin référent pour notre DISI. Sinon il n'a pas d'autres informations. Néanmoins, de « son propre chef », il a déjà pris contact avec son confrère du dépt87. Il va faire de même avec celui du dépt58.

Suite à ces premières prises de contact, il a demandé au Président que chaque médecin (dept87 et dept58) soit destinataire de la date et de l'ordre du jour des prochains CHS-CT. Ainsi chacun pourra apporter des informations suivant les sujets qui doivent être abordés. Il souhaite que la possibilité soit offerte pour un de ses confrères d'assister au CHS si celui-ci estime que c'est nécessaire.

Le Président a répondu positivement à ces demandes.

La CGT a trouvé inadmissible de la part de l'Administration qu'à presque 10 mois de fonctionnement en DISI, les médecins n'aient aucune consigne et aucun moyen pour fonctionner en CHS-CT DISI.

La CGT a dénoncé le fait que l'Administration se argue de se préoccuper des conditions de travail alors qu'elle laisse les médecins dans les DISI se démêler seuls face à la problématique liée à ces nouvelles directions (plusieurs depts, sites éloignés...).

Suite à des remarques de la CGT sur les conditions de travail des agents du service EIFI de l'ESI Guichard :

==> la Direction a annoncé qu'une demande avait été faite pour la création de postes d'agents de service technique. Dès qu'elle aura des nouvelles, elle nous les communiquera.

Toujours suite à l'intervention de la CGT :

==> La Direction nous a informé qu'elle a demandé au responsable de l'ESI Parlette de faire des propositions d'espace de stockage afin de libérer de la place à l'ESI Guichard, et en particulier en service EIFI.

La CGT a relevé qu'aucune date n'avait été annoncée concernant les formations des membres du CHS. A cette occasion, elle a rappelé à l'Administration le caractère obligatoire de ces dernières.

==> A ce jour, le Président n'a aucune information.

Pour l'ensemble des sites, toutes les demandes émanant des agents ont été transmises à la Direction.

Le prochain CHS CT devrait se tenir fin septembre-début octobre, sur une journée; à l'ordre du jour le DUERP.

Vos représentants CGT sont à votre disposition
pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur notre site internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>